



## CHSCTA 12 novembre Déclaration FNEC FP FO

Le mardi 10 novembre, les collègues étaient en grève. Ils sont en colère et revendicatifs. A Toulouse, ils étaient 1500 dans la manifestation pour rejeter la politique du gouvernement qui détruit les services publics, notamment l'Education Nationale. Si l'Ecole a fait face, tout comme l'Hôpital, ils le doivent uniquement aux fonctionnaires et personnels qui ont tenu, parfois au détriment de leur santé physique et morale. Depuis le début de la « crise sanitaire », les agents ont rempli leur part du contrat, en mettant en place un distanciel qui, contrairement à ce qui a été dit, n'était pas préparé, en accueillant les enfants de soignants, en faisant fonctionner les services administratifs, en assurant la classe dans des conditions bien souvent scandaleuses d'un point de vue sanitaires et pédagogique...ils attendent encore de leur employeur qu'il remplisse sa part. Ils ne veulent pas que des mots. Ils veulent l'abandon des contres réformes ; ils veulent le respect ; ils veulent l'application de leur statut ; ils veulent des recrutements massifs notamment des listes complémentaires, ils veulent des classes ; ils veulent faire leur travail, ils veulent enseigner !

En réponse à cette mobilisation, un membre de l'exécutif a osé déclarer à propos de la grève qu'il s'agissait d'un mouvement « indécent, égoïste et déplacé ». C'est honteux. Ce qui est indécent c'est l'absence d'écoute et de soutien aux personnels. C'est l'utilisation de la Covid pour poursuivre la politique de casse des droits.

Au travers des situations concrètes dont nous avons été saisis par les collègues, malheureusement non exhaustives, nous vous démontrons que les personnels ne sont ni choyés ni soutenus. Nous demandons un véritable dialogue sur ces dossiers, qu'un virage à 180 degrés soit effectué, que ce CHSCTA soit utile pour eux et que l'on travaille ici à fournir des réponses. Je commence :

- Le mardi 13 octobre, l'équipe d'une école de Haute-Garonne rédige une motion concernant les animations pédagogiques prévues pour 50 enseignants dans une salle des fêtes, alors que la commune est passée en zone d'alerte renforcée. A juste titre, ces enseignants ne souhaitent pas s'y rendre afin de préserver leur droit à la santé. Aucune réponse de leur hiérarchie. La suite leur donna raison puisque des cas de Covid19 seront identifiés et les animations seront ensuite organisées à effectifs réduits. Pourtant le 2 novembre, le directeur subit des admonestations de son IEN, qui lui reproche la rédaction de cette motion et l'informe que les collègues auront une retenue sur salaire. Nous demandons que tel ne soit pas le cas.

- Dans la Haute-Garonne, des collègues ayant accueilli les enfants de soignants plus de 15 jours n'ont pas touché la prime COVID.

- Dans le Tarn-et-Garonne, une collègue a eu le coronavirus avec un arrêt de 8 semaines en mars, lors de la première vague. Son médecin au vu de la recrudescence du virus, rédige un certificat d'isolement et lui déconseille de scolariser ses enfants, car le virus pourrait être létal pour elle, ou à minima entraîner des séquelles graves. Pour seule réponse, l'IEN exige un certificat médical supplémentaire parce qu'il manquerait la mention « conformément au décret du 5 mai 2020 » au premier. Cette attitude est indigne, ne peut-on pas lui faciliter la vie plutôt que la lui compliquer ?. Cette collègue est physiquement et moralement épuisée. Ses enfants sont dans une grande souffrance psychique, car ils redoutent d'être à l'origine d'une contamination de leur mère. La situation de notre collègue mérite un traitement autrement plus humain.

- Dans la Haute-Garonne, deux collègues accusées de malveillance par une ATSEM ont assisté à une réunion de conciliation. Les décisions prises lors de cette réunion ont été communiquées aux personnes concernées, avant même de pouvoir être annoncées par les chefs de service. Sans en avoir la moindre preuve, l'IEP incrimine les collègues d'être à l'origine de cette communication, et leur reproche par écrit un manque de « professionnalisme ». Ces collègues sont particulièrement choquées. Elles ont demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle. Elles attendent encore la réponse.

- Les secrétaires de circonscription en charge des remplacements ont une surcharge de travail importante. Bien souvent au bord du burn-out, il leur arrive de commettre des erreurs : envoi de plusieurs collègues sur un seul remplacement, envoi d'une collègue sur un remplacement le matin pour remplacer une collègue en quatorzaine alors que les élèves sont eux aussi en quatorzaine, envoi de remplaçants dans la mauvaise école... aucun moyen supplémentaire ne leur est donné et au contraire elles sont mises sous pression par leur hiérarchie, ce qui est particulièrement contre-productif

- Les remplaçants après avoir été envoyés en remplacement COVID sont désormais appelés sur des remplacements de collègues en Burn Out. Le nombre de collègues en épuisement professionnel augmente, les suicides ont été multipliés par 5 en 5 ans et les démissions par 3 en 6 ans.

- A Muret, la collègue victime de menaces de la part d'élèves n'a pas repris le travail, les élèves, eux, sont revenus au lycée. Plusieurs personnels ont demandé que des sanctions disciplinaires soient prises. Il leur a été répondu que la sanction pénale était suffisante.

- Les chefs d'établissement sont excédés par les ordres et contre ordres donnés par le ministre via les médias. Ils écrivent « vous n'imaginez pas le stress permanent, la charge de travail, la charge mentale et émotionnelle que supportent les chefs », « tous les matins j'espère que le feu qui couve ne parte pas de mon établissement. »

- Les directeurs sont épuisés, je vous livre le témoignage de l'une d'elles « ça ne fait que 3 jours que nous sommes rentrés et je recommence à avoir mal partout, je ne sais pas combien de temps je vais tenir »

- Collèges et lycées : le protocole est inapplicable dans les collèges dont les classes sont surchargées. La charge de travail est trop importante pour les collègues que l'on veut contraindre à mettre en place l'enseignement hybride. Pour être entendus, parfois, les personnels sont contraints de se mettre en grève, d'exercer le droit de retrait.

- Les infirmiers et infirmières : elles n'ont pas le matériel suffisant pour se protéger. Des infirmeries ne peuvent pas être aérées correctement. L'accueil du flux d'élèves sans brassage n'est pas possible. Le manque de personnel ne permet pas de répondre aux demandes des écoles primaires. Les nouvelles tâches qui leur sont attribuées (participation aux cellules COVID) le sont au détriment de leurs missions. Qui sera tenu responsable de la non-faisabilité de ces missions ?

- Aesh : ils et elles se retrouvent à garder des classes entières en attendant éventuel remplaçants. Ces personnels sont au plus près des élèves et ne se sentent pas protéger. Ils accomplissent leurs missions et ce sans un salaire décent et sans réel statut.

Il est difficile d'agir lorsque les difficultés ne sont pas signalées. Souvent, elles se gèrent en interne, car les collègues craignent une remise en question de leurs compétences professionnelles, en lieu et place d'un soutien. C'est la posture de l'institution vis-à-vis de ses agents qui en est à l'origine par la politique du « pas de

vague ». Aujourd'hui, nul ne doit ignorer la réalité du terrain. Il n'est plus possible de rester sourd aux revendications et à la colère qui monte.

Les personnels veulent pouvoir mener à bien leurs missions dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Dans le secondaire, les enseignants ne veulent pas d'un enseignement mixte à moyens humains constants, avec des élèves livrés à eux-mêmes la moitié de la semaine ou une semaine sur deux. Ils veulent des effectifs réduits grâce à un recrutement conséquent. Les directeurs veulent du temps de décharge supplémentaire et une aide administrative. Les chefs d'établissement et les directeurs ne veulent plus d'un protocole inapplicable dont ils sont tenus pour responsables. Les personnels administratifs veulent les recrutements nécessaires. Les infirmières ne veulent pas qu'on leur confie de nouvelles missions (tests par exemple) qui ne sont pas accompagnées d'embauches. A l'université les enseignants, veulent un enseignement en présentiel.

Cette épidémie devrait être l'occasion de rattraper le retard dans le recrutement et le salaire des enseignants et non de casser les statuts ou de tester l'enseignement numérique dont rêve le ministre.

La FNEC-FP FO, avec les personnels, demande que l'on traite ici de ces questions concrètes. La FNEC-FP FO demande des moyens immédiatement : créations massives de postes d'AESH avec véritable statut de la fonction publique, de personnel médico-social, d'agents territoriaux, d'AED, d'enseignants, notamment en recrutant la totalité des listes complémentaires et en les abondant autant que de besoins, en admettant aux concours tous les admissibles des sessions 2020, en titularisant les personnels précaires.